DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 26 FÉVRIER 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Vingt-Six du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN - Mme Marie-Flore DESIREE- M. Christian THENARD - Mme Nadia CELINI - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mmes Félicienne GANTOIS - Paulette LAPIN - Marie-Antoinette LOLLIA - Adrienne LAMASSE - Michelle COUPPE DE K/MARTIN - MM. Jean-Pierre WILLIAM- Mme Yane BEZIAT - MM. Ebéné BRIGITTE - Julien DINO - Philippe SARABUS - Mmes Marlène BORDELAIS - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - MM. Guy BACLET - Fabrice JACQUES - Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Ghislaine GISORS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée) – MM. Julien BONDOT (excusé) – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé; pouvoir donné à M. José SEVERIEN) – Mme Maguy THOMAR (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée).

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DE MODERNISATION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

CM-2019-1S-DACP-07



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget 2019 de la Ville ;

Considérant que cette opération de "modernisation de la médiathèque" s'inscrit dans le programme pluriannuel des investissements 2016-2020, et est de nature à accroître le rayonnement culturel de la Commune sur l'ensemble du département;

Considérant la possibilité de solliciter des partenaires financiers afin de finaliser le plan de financement prévisionnel;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1:

De valider l'avant-projet définitif de modernisation de la

médiathèque municipale.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes, MOE et AMO	165 000 €
TRAVAUX BATIMENT	655 000 €
Rénovation	240 000,00 €
Accessibilité	20 000,00 €
Performance énergétique	310 000,00 €
Autres	85 000,00 €
AMÉNAGEMENTS / AGENCEMENTS	335 000,00 €
ÉQUIPEMENTS	345 000,00 €
Mobilier	140 000,00 €
Signalétique	15 000,00 €
Matériels spécifiques	20 000,00 €
Informatisation	170 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 500 000,00 €

RECETTES	Montants
DOTATION GLOBALE DE	180 000,00 €
DÉCENTRALISATION 2016	
DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION 2019	467 000,00 €
FEDER	150 000,00 €
RÉGION	348 000,00 €
VILLE	300 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 500 000,00 €

Article 3:

D'autoriser monsieur le maire à solliciter des partenaires afin de

finaliser le plan de financement de l'opération.

Article 4:

D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives

à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 8 FEV. 2019

Et publication ou notification

0 1 MARS 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 26 février 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ampêché Le Premier Adjoints - José SEVERIEN

2 8 FEV. 2019

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE